

Prise de position du Comité International de Mauthausen dans le dossier GUSEN - 14 décembre 2019

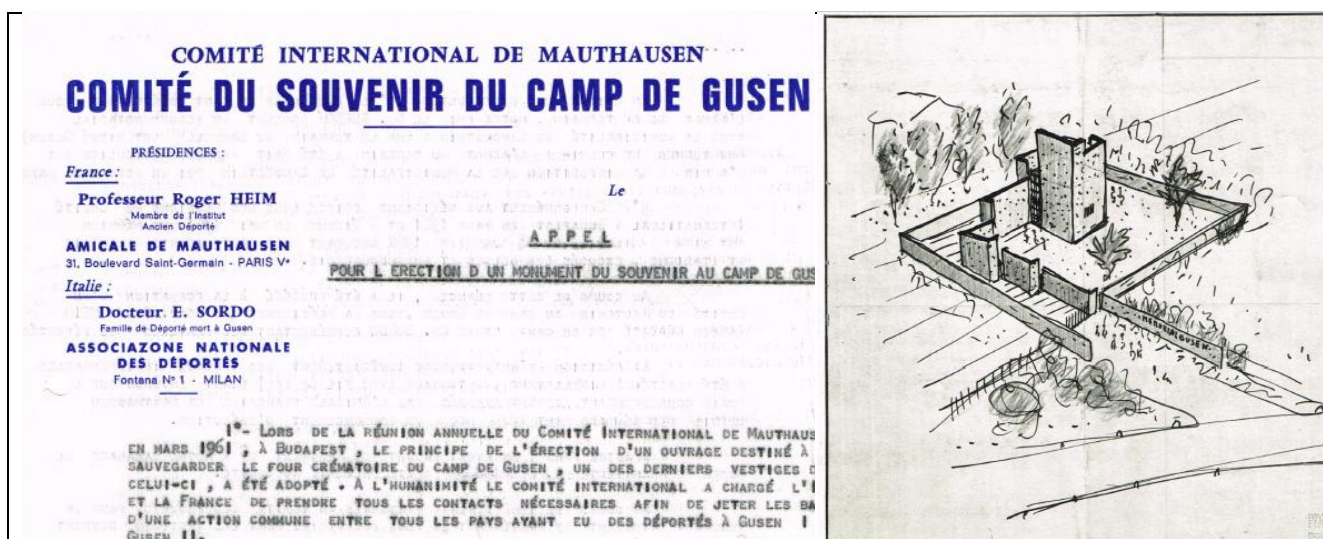
Au vu de la situation actuelle, le Comité international de Mauthausen (CIM) www.cim-info.org souhaite adresser les observations suivantes aux parties intéressées :

(1) *Juridiquement* parlant, les mémoriaux de Mauthausen et de Gusen " appartiennent " à la République d'Autriche, mais *moralement* parlant, ils " appartiennent " aux plus de 100 000 victimes ! Nous voudrions souligner que de nombreux mémoriaux de camps de concentration n'existent aujourd'hui que parce que les survivants des camps de concentration, qui venaient de plus de 70 nations, ont veillé à ce que ces témoins importants de la politique nationale-socialiste en Autriche ne disparaissent pas, mais soient préservés en tant que lieux de mémoire.

Ce sont les nations victimes – du moins pendant les 50 ou 60 premières années après la fin de la guerre – qui, la plupart du temps sans l'intervention des structures politiques officielles, ont pris en main une commémoration digne de ce nom et continuent de le faire aujourd'hui.

(2) Ceci est illustré par l'exemple de Gusen : Le professeur d'université Bertrand Perz, président du conseil scientifique du Mémorial de Mauthausen, a récemment écrit ceci: *Selon le traité d'Etat, le Mémorial de Gusen a été créé au début des années 1960 (...) à l'initiative d'associations de survivants, notamment d'Italie, de France, de Belgique et du Luxembourg, autour de l'ancien four crématoire (...)*

En effet, après sa session de travail à Budapest en mars 1961, le Comité international de Mauthausen avait lancé un appel pour l'érection d'un monument du souvenir au camp de Gusen. Cet appel contient une première esquisse du projet :



Dans un contrat de donation signé le 11 avril 1997 (c'est-à-dire 32 ans plus tard), le donateur, inscrit au registre foncier sous le nom de " Comité International de Mauthausen, Comité du

Souvenir du Camp de Gusen " en tant que propriétaire unique de la propriété EZ 526, KG 43104 Langenstein, a remis la propriété avec le mémorial des camps de Gusen I et II (située sur le terrain n° 1551/1) à la République d'Autriche, Administration fédérale des bâtiments. Le contrat de donation a été signé par Pierre Saint Macary, vice-président et l'ancien conseiller de la Cour Erwin Schwarzenbrunner.

Dans ce contexte, la lettre du 15 avril 1992, que Pierre Saint Macary a adressée au Dr Peter G. Fischer, du Ministère fédéral de l'Intérieur, lors de la préparation de ce contrat de donation, reste importante. **Il y a souligné à plusieurs reprises, au nom du Comité international de Mauthausen, l'importance d'une étroite collaboration entre le CIM et les instances officielles autrichiennes pour l'élaboration d'une brochure et d'un plan d'orientation des visiteurs.**

(3) Comme nous le savons tous, le complexe du camp de Gusen avec ses trois sous-camps Gusen I, II et III avait un statut différent dans le système de Mauthausen par rapport aux autres camps satellites. Cela vaut pour le nombre de prisonniers à Gusen ainsi que pour l'énorme taux de mortalité et l'immatriculation spécifique des détenus jusqu'au 23.1.1944. Jusqu'à la libération par les Alliés en mai 1945, au moins 71.000 personnes de 27 nations différentes furent détenues à Gusen. Plus de la moitié d'entre elles y sont mortes.

Des personnes de plus de 70 nations ont été internées à Mauthausen, qui méritent toutes une mémoire égale et finalement supranationale. Dès juin 2016, le CIM s'est opposé avec véhémence à l'appropriation nationale du mémorial de Mauthausen, quelle que soit la nation qui s'y emploie.

Le CIM considère l'initiative polonaise comme une expression d'impatience et de frustration face au peu de progrès réalisés depuis des années vers une commémoration digne et appropriée autour des trois anciens camps.

La CIM insiste cependant pour que la République d'Autriche honore enfin ses obligations et engagements et crée une place internationale et digne. Il n'est pas acceptable qu'à la suite de cette longue paralysie, la commémoration de Gusen soit reprise par un autre État, quel que soit le nombre de victimes que cette nation a dû pleurer.

Il incombe à l'Autriche de créer les conditions nécessaires à cette fin et au Mémorial, au CIM et à d'autres de rendre cette commémoration internationale et égale.

(4) Après les scandaleux incidents de mai et juin 2018 où - sans consultation préalable - les monuments nationaux ainsi que l'escalier de la mort de Mauthausen avaient été fermés "pour des raisons de sécurité", où une tour en béton avait été construite sans tenir compte de la substance historique du camp de concentration de Mauthausen, les associations de victimes étaient parvenues à un accord : le Comité de Mauthausen Autriche (MKOE) et le Comité international de Mauthausen avaient convenu avec les organes compétents (Ministère fédéral de l'intérieur, Mémorial de Mauthausen et Conseil d'administration du Mémorial de Mauthausen [*Kuratorium*]) que dorénavant, les modifications importantes apportées aux monuments commémoratifs existants seraient examinées dans le cadre d'un dialogue constructif.

En effet, dans le cadre de l'étude de faisabilité de Gusen commandée par la BIG (la *Bundesimmobiliengesellschaft*), un atelier de réflexion avait été organisé du 22 au 25 octobre 2018 auquel toutes les parties prenantes, y compris le CIM, avaient été invitées.

Le bureau d'architectes Kleboth-Dollig (www.klebothdollig.com) d'Innsbruck a ensuite élaboré une étude de faisabilité conc. l'acquisition de certains sites / maisons et autres objets ainsi que leur utilisation et les coûts d'exploitation ultérieurs sur le territoire de Gusen.

Quatre scénarios différents pour un nouveau Mémorial de Gusen ont été élaborés durant ces journées ; voici un très bref résumé des 4 idées discutées dans les ateliers :

(1) un parc archéologique : les recherches archéologiques sont prioritaires ; il faudrait se mettre d'accord sur ce qu'il est facile de préserver et sur ce qui, par exemple, peut/doit être enlevé pour rendre ces zones et ces bâtiments lisibles. Cette question est particulièrement importante pour la *Jourhaus* et les baraques des détenus.

(2) un parc commémoratif (parc avec des espaces verts pour favoriser le recueillement et la commémoration, avec un lieu de silence)

(3) un lieu de rencontre : (un scénario similaire est actuellement envisagé pour *Bergkristall* à Langenstein, (*Bewusstseinsregion Mauthausen, Gusen, Langenstein*). Il s'agira de créer les conditions nécessaires pour que différents types de public puissent se rencontrer ou même y créer un lieu de rencontre international pour les jeunes. Peut-être pourrait-on créer des logements dans les habitations actuelles ou à l'extérieur ? Une première estimation parle de 100 000 jeunes qui pourraient visiter Gusen chaque année.

(4) cinq lieux de mémoire : ce serait un mélange des 3 premiers scénarios

(5) A notre connaissance, cette étude de faisabilité a été remise par les architectes aux autorités compétentes en janvier 2019. Après : silence radio ! Sur notre demande écrite du 12 mars 2019 à la secrétaire d'État Karoline Edtstadler, nous avons reçu par lettre du 24 avril 2019, l'assurance suivante: ¹

Die Machbarkeitsstudie wird Ihnen durch die Bundesanstalt Mauthausen zur Verfügung gestellt werden und in weiterer Folge wird dazu ein „Runder Tisch“ stattfinden.

Ich wünsche den Befreiungsfeiern 2019 ein gutes Gelingen und würde mich freuen, mich im Anschluss an die Befreiungsfeier an der KZ-Gedenkstätte Mauthausen mit Ihnen austauschen zu können.

Mit freundlichen Grüßen



Les Ambassadeurs accrédités à Vienne qui, dans le cadre de leur participation au *l'Internationaler Beirat* (Conseil international) du Mémorial de Mauthausen, lui avaient également demandé d'acquiescer à la connaissance de l'étude de faisabilité.

(6) Le CIM a constamment rappelé la situation lors de diverses réunions de travail du *Kuratorium* du Mémorial de Mauthausen. Nous avons été repoussés à maintes reprises. Il nous a d'abord été dit que Mme Edtstadler n'était plus au gouvernement (élections pour le Parlement européen) et qu'il n'était pas nécessaire de tenir sa promesse du 24 avril.

Puis, le 27 mai 2019, à la chute du gouvernement, on nous a dit que le gouvernement ne s'occuperait plus que des *affaires courantes*.

Mais ce qui nous a particulièrement surpris, c'est la déclaration du président du *Kuratorium* du 7 novembre, selon laquelle le ministère fédéral de l'Intérieur avait retiré le dossier Gusen à la *Bundesanstalt Mauthausen* et que ce dossier relevait désormais (à nouveau) de la responsabilité du ministère fédéral de l'Intérieur. Est-il étonnant que certaines personnes se demandent maintenant pourquoi l'établissement public Mauthausen (*die Bundesanstalt Mauthausen*) a été créé par la loi, alors que la raison principale de cette loi avait précisément été l'intention de placer la gestion de Mauthausen *en-dehors* du BMI?

¹ Traduction : *L'étude de faisabilité vous sera mise à disposition par la " Bundesanstalt Mauthausen " (le Mémorial de Mauthausen) ; une "table ronde" sera ensuite organisée. Je souhaite plein succès aux cérémonies de libération de 2019 et je me réjouirais de pouvoir échanger avec vous après la cérémonie au Mémorial de Mauthausen.*

(7) Le documentaire diffusé par la ZDF avec des spéculations sur Gusen II concernant un deuxième système de tunnels, jusqu'alors inconnu, et d'autres spéculations non encore prouvées par des documents, montrent clairement que toutes les personnes et institutions imaginables entrent dans ce vide dont la République d'Autriche sera responsable.

Le débat sur les camps de concentration nazis doit être scientifiquement fondé et internationalisé, et ne pas être subordonné à des intérêts nationaux ou autres. Cela signifie également qu'un groupe international d'experts devrait analyser les tenants et aboutissants de ce documentaire.

La commémoration des victimes du national-socialisme doit enfin être assurée de manière inattaquable, digne et globale. Ni des interpellations venant de l'extérieur, ni des spéculations douteuses ne rendront justice aux victimes du système de la terreur nazie.

Nous exigeons donc que la République d'Autriche prenne ses responsabilités sans faux-fuyants !

Non pas au niveau national, non pas limité à quelques groupes de victimes, mais à un niveau international et de manière globale.

Pas demain, pas peut-être – mais aujourd'hui et sans faute !

Signé :
Guy Dockendorf, Président
Andreas Baumgartner, Secrétaire général